



ENTREPRISES

Plan jeunes : dernière concertation pour sortir du flou

Syndicats et patronat se retrouvent ce mardi au ministère du Travail pour les derniers calages.

PLUMMER WILLIAM

[@PlummerWilliam](#)

EMPLOI Cette semaine va permettre de clarifier les intentions de l'exécutif sur l'emploi des jeunes. Ce mardi à midi, les partenaires sociaux sont reçus une dernière fois, tous ensemble, au ministère du Travail pour régler les détails et finaliser ce plan élevé au rang de priorité nationale par le président de la République et le premier ministre. Alors que le gouvernement a l'ambition de boucler ce dossier d'ici à la fin de la semaine, plusieurs points restent en suspens et à éclaircir. Entre prime et exonération de charges à l'embauche d'un jeune, l'atterrissage n'est pas réellement arrêté. Pendant plusieurs semaines, Bercy et le ministère du Travail n'avançaient pas sur la même longueur d'onde quant à la solution idéale. Et le désaccord se fait sentir aujourd'hui. «*La seule obsession sera de trouver un système efficace*», confiait le cabinet du premier ministre à l'issue de la première grand-messe du dialogue social, vendredi dernier.

Toujours est-il qu'à l'occasion de sa prise de parole le 14 Juillet, le chef de l'État avait dévoilé un «*dispositif exceptionnel d'exonération des charges*» pour les jeunes, destiné en particulier à favoriser l'embauche de salariés à «*faibles qualifications, jusqu'à 1,6 smic*». Le lendemain, le premier ministre avait indiqué, lors de son discours de politique générale, que cette aide serait de 4000 euros pendant au moins un an pour toute embau-

che d'un jeune de moins de 25 ans. Ce qui ressemble, peu ou prou, à une prime... D'autant plus que, depuis, le gouvernement préfère parler de réduction du coût du travail.

Modalités d'éligibilité

Avec cette réunion multilatérale, il s'agira de clarifier ce point central mais aussi de préciser les modalités d'éligibilité de cette future aide. Les embauches en CDI permettront évidemment de bénéficier de ce coup de pouce mais pour les CDD, cela reste flou. Elisabeth Borne a indiqué la semaine dernière que seuls les recrutements en CDD de plus de six mois pourraient prétendre à l'aide de 4000 euros, quand Bruno Le Maire parlait de trois mois.

Au-delà de ces précisions à apporter, la concertation sera également l'occasion pour les partenaires sociaux de réaffirmer leurs inquiétudes. De fait, les syndicats ne cachent pas leur hostilité à un dispositif d'exonérations de charges, qui affaiblirait le financement de la Sécurité sociale. Par ailleurs, les discussions devraient également por-

ter sur la déclinaison du plan dans les territoires, avec les acteurs locaux, mais aussi sur les différentes revendications avancées par les organisations syndicales. Et ce, notamment, sur les engagements des entreprises en matière d'emploi. «*Les aides doivent se concrétiser par des CDI*», avançait vendredi Philippe Martinez (CGT), qui craint les effets d'aubaine. De son côté, le Medef devrait une nouvelle fois remettre sur la table la question du



seuil d'éligibilité de l'aide, et demander de le porter au-delà de 1,6 smic, pour ne pas laisser sur le bas-côté les jeunes diplômés du supérieur qui sont « *un peu les oubliés du plan de relance* ». ■

4 000

euros

Montant de l'aide
allouée pour toute
embauche d'un jeune
de moins de 25 ans